

N° 1783
N° 1020 des Enquêtes

Declaration. Revendication du nomme Peulley, Notaro,
Charpentier, domicilié à Omoo
Le nomme Peulley, Notaro, est présent à jours vingt neuf mil six cent
neuf cent cinq de revendiquer la terre Paratai, sitée à Omoo, d'une Conton omee
de Deux Heclaw, plantée de Cocotiers et servant de pâturage. Bornée au Nord par
la rivière Vailupii, au Sud par la Route de la Vallée, à l'Est par les terres Vailupii,
à l'ouest par Zehovint.
Le réclamant ne possédant pas de titre, nous avons procédé à l'instance à
Omoo en qu'il est administrative de laquelle il résulte que la dite terre lui appartient depuis
longtemps.

Par ces motifs
Ordonne
La terre Paratai, sitée à Omoo, ci dessus désignée, appartenant au
nomme Peulley, Notaro,
Fait à Omoo le dix huit avril mil neuf cent cinq
Les membres de la Commission

[Signatures]

N° 1784
N° 1021 des Enquêtes

Declaration. Revendication du sieur Peulley, Notaro,
Charpentier, domicilié à Omoo
Le nomme Peulley, Notaro, est présent à jours vingt neuf
mil neuf cent cinq de revendiquer la terre Vainini, sitée à Omoo, d'une
Conton omee de trois Heclaw, plantée de Cocotiers. Bornée au Nord par la route
ditte maraie, au Sud par la Rivière Vailupii, à l'Est par Mouto, à l'ouest
par Bouyer d'Alaourhamou.

Le réclamant ne possédant pas de titre, nous avons procédé
à l'instance à Omoo en qu'elle est administrative de laquelle il résulte que la dite
terre lui appartient depuis longtemps.

Par ces motifs
Ordonne
La terre Vainini, sitée à Omoo, ci dessus désignée, appartenant
au nomme Peulley, Notaro,
Fait à Omoo le dix huit avril mil neuf cent cinq
Les membres de la Commission

[Signatures]

N° 1785
N° 1022 des Enquêtes

Declaration. Revendication du nomme Notaro, Peulley
Charpentier, domicilié à Omoo
Le nomme Peulley, Notaro, est présent à jours vingt neuf mil
neuf cent cinq de revendiquer la terre Nemuramu, sitée à Omoo

→